

Dans ce numéro

- *Mot du Titulaire adjoint*
Page 1
- *L'investissement responsable: une perspective française*
Frédérique Déjean
Page 2
- *Appel de communication*
Page 6
- *Comment rendre les banques plus responsables socialement ?*
Analyse comparative de l'impact du cadre institutionnel français et américain
Stéphane de Bellefeuille
Page 8
- *Prix de la Chaire Économie et Humanisme*
Page 9
- *Historique et fondements de la responsabilité sociale corporative.*
Jenny Desrochers
Page 10
- *Les perspectives de l'entreprise et l'éthique dans l'œuvre de Jérôme Ballet Française de Bry*
Leslie Kulus
Page 12
- *Le site Internet du mois*
Page 17
- *L'engagement des travailleurs de l'énergie vis à vis Kyoto et le développement durable**
Corinne Gendron
Page 18
- *Programmation des séminaires scientifiques*
Page 20
- *Calendrier des événements et publications*
Page 21

Bulletin d'information

de la Chaire Économie et Humanisme

Décembre 2002

Mot du Titulaire adjoint

Alain Lapointe

Curieux paradoxe ! Au moment même où la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) est en train de devenir la sagesse conventionnelle des milieux d'affaires, les principaux porteurs de revendications sociales et environnementales se montrent de plus en plus sceptiques quant à la pertinence même de l'approche de la RSE à réguler de façon efficace l'activité des entreprises. Ceux-là même qui demandaient aux entreprises de modifier leurs comportements et d'adopter des pratiques plus socialement responsables réagissent aux avancées en ce sens en se questionnant maintenant sur l'impact réel de telles pratiques, ainsi que sur les véritables intentions qui animent cet apparent changement d'attitude du monde corporatif.

En fait, le paradoxe n'est qu'apparent, ou plus précisément sémantique; les demandes sociales pour une plus grande responsabilité de l'entreprise sont toujours aussi pressantes mais, contrairement à la conception qu'on se fait généralement de la RSE dans le monde corporatif, elles ne se limitent absolument pas à l'auto-régulation et aux initiatives volontaires des entreprises comme seuls vecteurs de responsabilisation. Alors que la perspective cor-

porative pose essentiellement la RSE comme une alternative à la réglementation publique (la RSE plutôt que la réglementation), la majorité des autres intervenants la considèrent plutôt comme complémentaire (la RSE et la réglementation).

Sans en faire une question d'orthodoxie, c'est davantage dans cette optique que les membres de la chaire économie et humanisme conçoivent et étudient les pratiques de responsabilité sociale de l'entreprise : sans pressions sociales, sans monitoring et sans réglementation publique, il est peu probable que la RSE de type purement volontariste « humanise » de façon significative les pratiques corporatives. Sur le terrain, il est donc également peu probable que sans participation des ONG à l'élaboration des normes et codes de conduite, sans agences neutres d'évaluation de la performance sociale des entreprises et sans réglementation obligeant la divulgation de l'information pertinente, les entreprises adoptent vraiment des pratiques socialement et environnementalement responsables.

L'investissement socialement responsable – Une perspective française

Frédérique Déjean

Candidate au Ph.D – CREFIGE - Université Paris Dauphine
f.dejean@libertysurf.fr

En France, l'émergence de nouvelles institutions telles que l'ORSEⁱⁱ, la création d'agences de notation sociétale (Arese puis Vigeo, Core Ratings, CFIEⁱⁱⁱ) et de cabinets conseil spécialisés (Utopies, Terra-Nova) illustrent l'évolution récente de l'univers des entreprises. Ces dernières ont pris conscience des enjeux du développement durable, en partie grâce aux demandes inhabituelles de leurs parties prenantes. Elles sont par exemple confrontées aux exigences de certains actionnaires qui revendiquent une nouvelle philosophie d'investissement. L'investissement éthique, ou l'investissement socialement responsable, est né aux États-Unis dans les années 20 et ne s'est réellement développé en France que depuis la fin des années 90. Au deuxième semestre 2002, près de cent fonds socialement responsables^{iv} sont recensés sur le marché français, gérés par trente-sept sociétés de gestion, françaises et étrangères. Ces chiffres ne prennent pas en compte la gestion de fonds de partage, dont l'essor en France est moins rapide. La philosophie des investisseurs est d'ailleurs nettement différenciée entre ces deux formes de placement. Dans le cas des fonds de partage, ou fonds solidaires, une part des revenus des placements, le plus souvent effectués sous forme d'obligations, est reversée à une organisation caritative ou d'intérêt général. Les fonds socialement responsables, généralement investis en actions, affichent par contre clairement un objectif de rentabilité, à l'image des fonds traditionnels. L'objectif des gérants de fonds responsables est d'assurer une performance au moins égale à celle du marché ou à celle d'un indice de référence, en investissant à la fois sur la base de critères financiers classiques et de critères extra-financiers^v. Ce choix implique, au niveau du processus de sélection des titres, la prise en considération d'informations sociétales, que ces informations soient émises par les entreprises elles-mêmes ou par différents organismes (ONG, syndicats).

De nombreux acteurs du marché financier ont accru leurs demandes pour les informations sociétales^{vi} :

les investisseurs éthiques mais aussi certains investisseurs traditionnels et les agences de notation sociétale. De plus, ces informations intéressent également d'autres acteurs, moins habituels, les syndicats et les ONG, qui jouent un rôle considérable dans la promotion du développement durable. De par leurs exigences, l'ensemble de ces acteurs participe à l'émergence d'une nouvelle forme d'évaluation, l'évaluation extra-financière des entreprises. Et cette approche oblige ces dernières à adopter de nouvelles stratégies de communication à destination du marché financier et de la société civile. Si toutes les entreprises françaises ne diffusent pas de rapports environnement ou de rapports développement durable, il est désormais néanmoins possible de recueillir de manière systématique des informations sociétales dans les rapports annuels.

L'objet de ce papier est de présenter un panorama de l'investissement socialement responsable en France, en retraçant tout d'abord brièvement la genèse du mouvement. Ensuite, les premiers résultats d'une étude des processus d'évaluation extra-financière seront esquissés.

Bref historique de l'investissement socialement responsable en France

En France, le mouvement de l'investissement socialement responsable est de tradition beaucoup moins ancienne que dans les pays anglo-saxons^{vii}. Le premier fonds éthique^{viii} a été créé en 1983 à l'initiative d'une congrégation religieuse. Au total, à la fin des années 80, trois^{ix} fonds socialement responsables étaient disponibles sur le marché français dont deux à vocation religieuse. Ce n'est qu'au cours de la seconde moitié des années 90 que le marché français de l'investissement socialement responsable a connu son véritable essor : le nombre de fonds est passé de sept en 1997 à quarante-deux en

Bulletin d'information de la Chaire Économie et Humanisme

Rédacteur en chef: Alain Lapointe

Collaborateurs: Frédérique Déjean, Jenny Desrochers, Corinne Gendron, Marie-France Turcotte, Stéphane de Bellefeuille, Leslie Kulus

Le bulletin est publié une fois par mois par la Chaire Économie et Humanisme.
Pour soumettre un article, prière de consulter le site web www.ceh.uqam.ca.

décembre 2001^{xi}. Cette nette progression s'explique notamment par l'entrée récente sur ce segment de réseaux bancaires très structurés : Crédit Agricole, Société Générale, BNP Paribas. Les pays européens connaissent une évolution identique et concomitante : le nombre de fonds européens a été multiplié par soixante-dix en vingt ans et par plus de cinq entre 1990 et 2001. Les encours placés dans ces fonds ont également progressé, passant en France de 200 millions d'euros en 1997 à près de 1000 millions d'euros à la fin de 2001^{xii}. Néanmoins, en décembre 2001, les fonds gérés de manière responsable ne représentent que 0,12% de l'ensemble de la capitalisation des fonds de placement sur le marché français. Au cours des douze derniers mois, l'arrivée de sociétés de gestion étrangères sur ce marché encore émergent a aussi contribué à l'augmentation du nombre des fonds responsables : au 31 octobre 2002, trente-sept sociétés gèrent quatre-vingt-seize fonds éthiques dont la capitalisation totale atteint près de 2400 millions d'euros, soit 0,29% de l'ensemble des encours gérés collectivement^{xiii}. Les capitalisations les plus importantes sont détenues par des réseaux de distribution puissants qui cherchent à sensibiliser leur clientèle : les cinq premières sociétés, par la taille de leurs encours, sont : Dexia Asset Management, Caisse des Dépôts et Consignations, UBS Asset Management, Axa Investment Managers et Ecureuil Gestion^{xiv}. Il est à noter qu'un seul fonds socialement responsable est distribué par une société de gestion indépendante, Brannics.

L'arrivée de réseaux bancaires et de sociétés de gestion étrangères n'est pas le seul facteur qui a favorisé l'essor du marché français de l'investissement socialement responsable. Dès 1997, la création, à l'initiative de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'une agence de notation sociétale, Arese^{xv}, a stimulé l'offre de placements responsables grâce à une meilleure structuration du marché. A la fin de l'année 2002, quatre agences se partagent le marché français de la notation sociétale : Vigeo, CFIE, Core Ratings et Innovest France. Leur activité principale est de fournir à leurs clients investisseurs une évaluation des entreprises mais certaines se diversifient : Vigeo a lancé un indice boursier éthique (ASPI) et s'oriente vers la notation sollicitée, ou audit sociétal. Cette agence bénéficie d'une position dominante, une très forte majorité de sociétés de gestion faisant appel à ses prestations dans leur processus de sélection des titres. La diversité des méthodes de notation des agences

accentue les difficultés qu'éprouvent les entreprises à répondre systématiquement et de manière pertinente à leurs demandes. De même, de nombreux acteurs de l'investissement responsable (syndicats, observatoires, cabinets spécialisés) appellent à une plus grande transparence des méthodes de travail et à une homogénéisation des évaluations. A l'heure actuelle, peu de changements en ce sens ont été observés car le marché de la notation poursuit sa restructuration.

L'enquête

Notre étude s'intéresse au marché français de l'investissement socialement responsable et a pour objet l'analyse du processus d'évaluation extra-financière des entreprises^{xvi}.

Une pré-étude a été conduite en 2000 auprès de : deux gérants de fonds éthiques français et treize responsables des relations investisseurs de sociétés françaises, cotées au SBF 120.

A la suite de ces entretiens préliminaires, une deuxième étape a été initiée et est actuellement en cours d'achèvement. L'objectif est d'étudier les caractéristiques de l'investissement socialement responsable dans le contexte français et d'analyser le processus d'évaluation extra-financière des entreprises.

L'échantillon est constitué :

- de sociétés de gestion distribuant des fonds de placement responsables
- d'agences de notation sociétale
- de divers acteurs : cabinets de conseil, ONG, syndicats

Les données secondaires sont constituées des documents recueillis lors des entretiens et des conférences de praticiens, des coupures de presse et des informations diffusées sur les sites Internet de divers organismes.

L'analyse de contenu des entretiens semi-directifs doit permettre de caractériser les processus de sélection des sociétés de gestion et les processus d'évaluation extra-financière mis en œuvre par les acteurs de l'investissement socialement responsable.

Au niveau académique, le nombre de travaux s'intéressant à l'investissement socialement responsable est relativement restreint et porte presque exclusivement sur les marchés anglo-saxons. Les recherches se regroupent autour de trois thématiques : les performances financières des fonds responsables, l'utilisation des informations sociétales par les gérants de fonds et les caractéristiques psychologiques des investis-

seurs individuels éthiques^{xvii}.

Nous avons choisi d'orienter la recherche vers la deuxième thématique et d'étudier l'utilisation des informations sociétales par les acteurs de l'investissement responsable. Les résultats des recherches anglo-saxonnes s'organisent autour des éléments suivants : les critères de sélection des titres, les sources d'information utilisées, les procédures de contrôle des portefeuilles et l'activisme actionnarial.

Les résultats qui peuvent être esquissés à la suite d'une première analyse de trente entretiens convergent avec ceux des recherches anglo-saxonnes.

Les critères de sélection des titres

La majorité des fonds anglo-saxons appliquent des critères d'exclusion influencés par leur vision personnelle de l'éthique (Perks, Rawlinson et Ingram, 1992)^{xviii}. Des études australiennes plus récentes constatent que les gérants s'orientent de plus en plus vers une approche positive, de type *best-in-class* (Stone, 2001)^{ix}. Le marché français n'échappe pas à cette dichotomie qui est cependant nettement moins prononcée puisque seuls deux fonds affichent une philosophie religieuse, excluant de fait les secteurs de l'armement, du tabac, de l'alcool et de la pornographie. Trois autres fonds utilisent également, mais sur un nombre restreint de secteurs, les critères négatifs. Le marché français de l'ISR se caractérise donc avant tout par une approche *best-in-class* dans laquelle la meilleure entreprise du secteur est sélectionnée.

Rockness et Williams (1988)^{xx} et Harte, Lewis et Owen (1991)^{xxi} notent la diversité des critères non financiers d'un fonds à l'autre. Notre étude conclut dans le même sens, certaines sociétés de gestion privilégiant un des aspects du développement durable lorsqu'elles souhaitent donner à leurs fonds une orientation spécifique, ou d'autres au contraire valorisant une politique d'investissement généraliste^{xxii}.

Les sources d'information utilisées

Les études de Rockness et Williams (1988), Harte, Lewis et Owen (1991) et Stone (2001) font apparaître d'une part que le nombre important de sources d'informations à la disposition des gérants accroît leurs difficultés pour collecter l'information sociétale et d'autre part que le rapport annuel reste leur source privilégiée d'informations. Stone (2001) précise que les gérants utilisent les services de société de nota-

tion telle que KLD mais qu'ils souhaitent obtenir leurs propres informations, privilégiant alors les recherches directes.

Notre étude montre que les gérants rencontrent le même type de difficultés quant à la collecte des informations du fait de la multiplicité des sources et du caractère discrétionnaire de la diffusion d'informations sociétales, ce qui pose la question de la fiabilité des informations recueillies. Une des caractéristiques du marché français est le recours systématique aux services d'une agence de notation sociétale : la recherche en interne est seulement développée par cinq sociétés de gestion. Les raisons avancées sont le manque de temps et de moyen. Il semble que seule une augmentation de la capitalisation des fonds permettrait d'étendre la recherche en interne.

Les procédures de contrôle des portefeuilles

Rockness et Williams (1988) et Stone (2001) précisent que les réévaluations d'entreprises sont pratiquées régulièrement par les gérants de fonds et dès qu'un événement significatif se produit.

L'étude sur le marché français conclut de façon moins nette. Dès lors qu'un événement significatif se produit, l'entreprise est à nouveau évaluée : des contacts sont directement pris avec les dirigeants et les gérants font appel à des experts. Pour ce qui est des réévaluations régulières, elles relèvent davantage de la politique des agences de notation sociétale puisque il existe très peu de recherche en interne. Au niveau des procédures de contrôle, les gérants de fonds ont tendance à adopter une politique passive à l'égard des entreprises.

L'activisme actionnarial

Lewis et Mackenzie (2000b)^{xxiii} montrent que les investisseurs éthiques britanniques sont opposés à l'activisme actionnarial tel qu'il est pratiqué aux États-Unis mais qu'ils sont favorables à un engagement faible.

Les gérants de fonds éthiques français semblent également, pour la majorité d'entre eux, adopter cette position, considérant qu'influencer la gestion d'une entreprise est incompatible avec leur statut d'actionnaires.

Conclusion

Le marché français de l'investissement socialement responsable est encore un marché éme r-

gent qui cherche à se structurer rapidement. Mais des problèmes persistent. Les agences de notation et les cellules de recherche interne des sociétés de gestion font l'objet de critiques de la part d'acteurs leur reprochant à la fois leur manque de transparence et l'hétérogénéité de leurs méthodes d'évaluation. L'accroissement très rapide du nombre de fonds a également conduit à questionner les motivations « éthiques » des sociétés de gestion et la validité de leur processus de sélection. D'où des interrogations sur les perspectives du marché. Il semble évident qu'une demande les placements responsables existe et qu'elle se structure peu à peu : il reste aux sociétés de gestion de distribuer des produits qui répondent à cette demande.

ⁱ Cet article est issu d'une recherche en cours et menée dans le cadre d'un doctorat à l'Université Paris-Dauphine.

ⁱⁱ ORSE : Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

ⁱⁱⁱ CFIE : Centre Français d'Informations sur les Entreprises.

^{iv} Nous considérons que les fonds socialement responsables sont des fonds de placement qui utilisent des critères non financiers pour sélectionner leurs titres. Ces critères seront précisés ultérieurement.

^v Les critères extra-financiers sont soit des critères négatifs (les entreprises de secteurs déterminés – tabac, alcool, armement... – sont éliminées de l'univers d'investissement) soit des critères positifs (approche *best-in-class*, privilégiant les meilleures entreprises dans chaque secteur).

^{vi} Les informations sociétales sont des informations non financières qui caractérisent l'activité de l'entreprise, par exemple dans le domaine de l'environnement ou du social.

^{vii} Pour une présentation de l'évolution du mouvement de l'investissement socialement responsable aux Etats-Unis, voir Ballet J. et De Bry F. (2001), *L'entreprise et l'éthique*, Editions du Seuil, Paris.

^{viii} Nouvelle Stratégie 50, géré par la société Meeschaert en accord avec les principes de l'association Ethique et Investissement, présidée par Sœur Nicole Reille.

^{ix} Nord-Sud Développement, créé en 1985 par la Caisse des Dépôts et Consignations et Hymnos, né en 1989, sous l'impulsion de congrégations religieuses, géré par le Crédit Lyonnais Asset Management.

^x Source : www.sri-in-progress.com/article.mpl?id=186&version=fr

^{xi} Source : Rapport d'enquête sur la finance socialement responsable et la finance solidaire, Inspection Générale des Finances, n°2001-M-044-01, Avril 2002.

^{xii} Source : Rapport d'enquête sur la finance socialement responsable et la finance solidaire, Inspection Générale des Finances, n°2001-M-044-01, Avril 2002.

^{xiii} Les coordonnées des sociétés de gestion et la liste de leurs fonds responsables est disponible sur le site Internet de Novethic : www.novethic.fr

^{xiv} Le montant des actifs nets par fonds est consulta-

ble sur le site Internet de SRI in Progress :

www.sri-in-progress.com/article.mpl?id=423&version=fr

^{xv} Depuis Juillet 2002, la structure actionnariale d'Agence (Agence de Rating Social et Environnemental sur les Entreprises) est modifiée et l'agence se nomme désormais Vigeo.

^{xvi} Le marché français de l'investissement socialement responsable a fait l'objet d'une recherche en 1998, voir l'étude de Turcotte M.F, M'Zali B. et Laprun S. (2001), « Etude des caractéristiques des fonds éthiques français », *Document de travail n°26, Centre de Recherche en Gestion*, septembre, Université du Québec à Montréal, UQAM.

^{xvii} Pour une présentation de l'ensemble de ces études, voir Déjean F. (2002), « L'investissement socialement responsable : une revue de la littérature », *Actes du Congrès de l'Association Française de Comptabilité*, mai, Toulouse.

^{xviii} Perks R.W., Rawlinson D.H. et Ingram L. (1992), « An exploration of ethical investment in the UK », *British Accounting Review*, vol.24, p.43-65.

^{xix} Stone B.A. (2001), « Corporate social responsibility and institutional investment », *Business and Society*, vol.40, n°1, mars.

^{xx} Rockness J. et Williams P. (1988), « A descriptive study of social responsibility mutual funds », *Accounting Organizations and Society*, vol.13, n°4, p.397-411.

^{xxi} Harte G., Lewis L. et Owen D. (1991), « Ethical investment and the corporate reporting function », *Critical Perspectives in Accounting*, Vol.2, n°3.

^{xxii} Dans ce dernier cas, les gérants affirment inscrire leur politique d'investissement dans la *Triple Bottom Line* et veulent respecter les critères : environnement, social et économique.

^{xxiii} Lewis A. et Mackenzie C. (2000b), « Support for investor activism among U.K. ethical investors », *Journal of Business Ethics*, vol.24, n°3, avril.

Appel de communication

La gouverne et les nouveaux mouvements sociaux économiques

La Chaire Économie et Humanisme et l'équipe de recherche sur les *Nouveaux Mouvements Sociaux Économique* lancent un appel de communication en vue d'un colloque à Rimouski les 12 et 13 mai 2003.

Date limite de présentation des résumés :

20 janvier 2003

Date limite de présentation des communications :

1^{er} avril 2003

Pour les critères de présentation, veuillez consulter le site de la Chaire Économie et Humanisme: ceh.uqam.ca

La gouverne et les nouveaux mouvements sociaux économiques

Turcotte, Marie-France

(turcotte.marie-france@uqam.ca)

Gendron, Corinne

(gendron.corinne@uqam.ca)

Lapointe, Alain

(lapointe.alain@uqam.ca)

M'Zali, Bouchra

(mzali.bouchra@uqam.ca)

www.ceh.uqam.ca

Problématique du colloque

Les droits humains et le respect de l'environnement n'ont pas toujours été au cœur des préoccupations de l'entreprise et ont souvent été sacrifiés au profit d'une rentabilité accrue et d'une suprématie de l'humain sur son environnement. La dégradation des conditions sociales et écologiques ont fait émerger non seulement des revendications quant à la performance sociale et environnementale des entreprises mais aussi de nouvelles pratiques pour les acteurs aux visées sociales et environnementales. En effet, certains de ces acteurs ont choisi d'utiliser des moyens traditionnellement utilisés par des acteurs éco-

nomiques, à travers notamment le commerce responsable, l'établissement des normes sociales et environnementales (par exemple ISO14000 et SA8000), l'investissement socialement responsable et la finance solidaire. Parce qu'ils combinent visées sociales ou environnementales et moyens traditionnellement utilisés par les agents économiques, nous les appellerons les Nouveaux mouvements sociaux économiques. L'objectif du colloque proposé est justement de rassembler les chercheurs travaillant sur les thèmes reliés aux nouveaux mouvements sociaux économiques et sur la notion parfois controversée de responsabilité sociale d'entreprise afin d'identifier leur impact sur régulation socio-économique et sur la gouvernance des entreprises.

Le colloque proposé porte sur les mécanismes de régulation de l'économie contemporaine et permettra de mieux comprendre les moyens de réduire ses effets néfastes, tels que le non-respect des droits de la personne, des normes de travail inappropriées ou non appliquées menaçant la santé et l'intégrité des personnes, de même que la destruction de ressources naturelles. Par ailleurs, l'intégration des valeurs véhiculées par les acteurs aux visées sociales et environnementales dans la perspective d'une plus grande responsabilité sociale des entreprises pourrait se révéler un facteur de compétitivité pour les entreprises ou les secteurs.

Alors que la responsabilité sociale des entreprises faisait l'objet de vifs débats dans les cercles académiques (Friedman, 1970) mais aussi entre gens d'affaires au début des années 1980, l'éthique des affaires est aujourd'hui reconnue comme la sagesse conventionnelle des milieux économiques et ce, en tant que moyen de gérer les demandes des parties prenantes (Freeman, 1984) qui s'imposent comme nouvelles forces

normatives. Les principes Sullivan, les principes CERES et la Global Report Initiative (GRI), le Global Compact, les normes ISO 14 000, AA 1000, SA 8000 de même que les principes de Caux ou les lignes directrices de l'OCDE sont autant de codes de pratiques visant à orienter, mais aussi à évaluer une performance sociale désormais exigée des entreprises.

Également en porte-à-faux des théories économiques classiques, la pratique du commerce équitable quant à elle, prend appui sur la reconnaissance de l'échange inégal entre les agents. Les consommateurs du Nord sont mis en relation directe avec les producteurs du Sud dans une relation qui ne se définit plus simplement comme une transaction économique ou un échange de biens, mais comporte à la fois des dimensions d'engagement socio-politique et d'éducation, sans compter une diffusion des modes d'organisation de la production en fonction de valeurs coopératives, démocratiques et écologiques.

À cet égard, le commerce équitable comporte plusieurs caractéristiques innovatrices également présentes dans la pratique de l'investissement responsable, qui concerne actuellement aux États-Unis près de 13 % de tous les investissements effectués. Ici encore, un acte a priori motivé uniquement par des critères financiers individualistes se voit réinterprété à la lumière de ses conséquences sociales. Dans le commerce équitable comme dans les investissements éthiques, l'acte économique est réinvesti par un contenu socio-politique qui fait éclater les postulats de la théorie économique classique. Si l'investissement responsable ne fait qu'ajouter aux considérations financières des considérations sociales, tel que tend à le proposer le courant de la responsabilité sociale, la finance solidaire franchit un pas supplémentaire en proposant une instrumentalisation complète de l'économie au service d'une fin sociétale. Celle-ci nécessite par le fait même l'élaboration de nouveaux indicateurs; car la finance solidaire et l'économie sociale prennent acte de la dis-

ciation entre croissance économique et développement dont discutent depuis quelques dizaines d'années à peine les instances internationales de l'ONU et de la Banque Mondiale. Leur projet peut-être interprété comme une domestication de l'économie et de la finance qui ne sauraient désormais s'évaluer sur une base auto-référentielle, mais bien en fonction de résultats sociaux. Associé au niveau de vie et longtemps corrélé au taux de consommation, le développement, qu'il soit évalué à une échelle locale ou nationale, ne se limite plus au PIB par habitant, et se voit réinterprété en termes politiques et sociaux à travers la fixation d'objectifs que doit venir servir l'activité économique et financière.

En somme, le colloque multidisciplinaire s'intéresse à l'intégration des préoccupations éthiques et sociales dans l'économie contemporaine mondialisée. Le colloque vise l'avancement des savoirs à plusieurs égards. En premier lieu, il cherchera à développer une meilleure compréhension des nouveaux mouvements sociaux économiques, ajoutant ainsi au corps de connaissances en sociologie. De plus, il contribuera à la compréhension des phénomènes de changement dans les secteurs et dans les organisations, phénomènes traités notamment en gestion et en stratégie. Enfin, il contribuera à une meilleure compréhension des multiples visages de la responsabilité sociale et éthique des entreprises, ce qui constitue en soi un objet transdisciplinaire.

Comment rendre les banques plus responsables socialement ? Analyse comparative de l'impact du cadre institutionnel français et américain

Stéphane de Bellefeuille

Assistant-chercheur, Chaire Économie et Humanisme

Le 19 novembre dernier avait lieu une conférence publique organisée par la Chaire Économie et Humanisme sur le thème des banques et de la responsabilité sociale corporative. Les travaux de recherche des professeurs Andrée De Serres de l'UQAM et Michel Roux de l'Université Paris 13 ont été effectués en collaboration avec l'Agence de rating en économie sociale (ARESE). Leur recherche vise à déterminer si l'activité des banques doit être davantage légiférée afin de les rendre socialement plus responsables. Avant toute chose, précisent les conférenciers, il faut déterminer qui peut instaurer ces règles pour les imposer aux institutions bancaires. Pour aider à mettre sur pied un tel système législatif, les divers acteurs sociaux impliqués doivent comprendre ce qu'il veulent de la responsabilité sociale. Selon les conférenciers, il faut d'abord tenir compte du fait que les allocataires de capitaux sont les acteurs les plus influents. Il est essentiel de les amener à développer des pratiques et des mécanismes favorisant l'inclusion sociale.

Avant d'exposer la problématique des institutions bancaires en France, Monsieur Roux a fait un bref historique des banques françaises. Celles-ci ont connu différentes phases au cours de leur histoire. : il y a d'abord eu la création de la banque d'affaire française, suivie d'une concentration des établissements bancaires et d'une nationalisation des établissements dans la période d'après guerre. L'instabilité politique des 20 dernières années en France est venue bouleverser l'univers bancaire. Il n'en demeure pas moins qu'avec les entreprises pharmaceutiques, les activités bancaires sont les domaines les plus encadrés en France. En effet, les banques françaises sont soumises à des comités de réglementation et à la commission bancaire qui a le rôle de gendarme et s'assure de faire respecter les règles.

Une distinction doit être faite dans la typologie des acteurs. Les banques françaises ne sont pas des mutuelles, mais des sociétés coopératives. On dénombre en France 512 établissements bancaires, 25 600 guichets, 380 000 salariés, 48 millions de clients, plus de 65 millions de comptes et l'utilisation de plus de 5 milliards de chèques comme moyen de transaction. Le défi et les enjeux qui se posent alors sont de gérer tous ces

instruments de paiement et les risques qui y sont associés. Les institutions sont aussi confrontées à la gestion de l'épargne liée à la retraite et aux assurances vie.

La montée des préoccupations éthiques et de la responsabilité corporative se fait surtout sentir dans les sociétés d'investissement à capital variable. Ils emploient les concepts du développement durable dans leur processus de sélection. Le développement durable est vu en France comme un concept évolutif et relatif, qui intègre les initiatives socialement responsables. Les références faites au développement durable sont beaucoup plus reliées au domaine social en France qu'à l'écologie, comme dans les pays anglo-saxons. À titre d'exemple, la société Générale, est bien cotée selon les firmes de rating social parce que ses édifices sont des tours intelligentes, qui font une saine gestion de l'énergie. On attribue un bon classement à une entreprise qui fait une bonne gestion de l'énergie sous prétexte qu'il s'agit de responsabilité sociale. Il y a donc une confusion entre ce qu'est vraiment la responsabilité sociale corporative et les actions posées par les entreprises.

La France a tardé avant de se lancer dans les investissements socialement responsables. Ce n'est quand 1983, comparativement à 1920 aux États-Unis, que des mouvements chrétiens ont ciblé quatre niches : les relations sociales ; l'environnement ; les entreprises n'ayant pas de > lien avec l'alcool, les armes et le tabac ; les fonds de partage. Malgré son retard, la France a su se rattraper pour devenir pionnière dans certaines questions relatives aux investissements socialement responsables.

Malgré le fait que le pays soit continuellement en élection, 200 nouvelles lois ont été adoptées depuis deux ans concernant les institutions financières. Même si les banques devaient produire un bilan social depuis 1977, la loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques impose un rapport de gestion du même type que le bilan social. Ce rapport doit traiter du domaine social et environnemental. Les critères du domaine social concernent, par exemple, les rè-

gles de licenciement des employés, le développement régional, les heures supplémentaires et la santé et sécurité au travail. Le domaine environnemental s'attarde plus à l'équilibre écologique, la consommation de l'énergie et les ressources naturelles.

Au terme des résultats obtenus lors de ses recherches, les professeurs Roux et De Serres recommandent d'établir une plus grande transparence dans les activités des banques relativement à la responsabilité sociale afin d'assurer une meilleure protection du consommateur. Ils estiment qu'il serait souhaitable que les financeurs pollueurs deviennent les financeurs payeurs afin d'éliminer en partie la transposition du risque sur le consommateur. Il s'agit d'un processus difficile à mettre en place et qui doit être vu à long terme car il n'est pas encore ancré dans nos modes d'actions. Le passage de l'économique au social est un processus très difficile, qui ne peut être possible qu'à long terme.

Madame De Serres remarque par ailleurs que l'impact des législations est limité aux entreprises de plus de 700 employés. Ceci limite beaucoup le nombre d'entreprises concernées d'autant plus que les sanctions sont très peu nombreuses. Tant en France qu'aux États-Unis, les sanctions sont peu sévères. Les critères d'évaluation permettent de catégoriser les banques selon qu'elles sont remarquables, satisfaisantes, qu'elles ont besoin d'amélioration ou sujettes à des manquements importants quant à la responsabilité sociale. Pour obtenir leur cote, les banques doivent démontrer leurs pratiques selon une liste de critères définis. C'est ici que peuvent intervenir les sanctions si les institutions ne produisent pas de rapport.

Au terme de cette conférence, les professeurs Roux et De Serres ont proposé une série de questions afin d'alimenter la compréhension de la dynamique entourant la responsabilisation des institutions financières :

Comment peut-on mesurer l'impact de ces mesures sur la performance financière à long terme ?

Comment serait-il possible de faire des indicateurs universels ?

Quels indicateurs devraient-être mis en place et combien ?

Les indicateurs des États-Unis peuvent-ils être valables en Europe ?

Prix de la Chaire Économie et Humanisme

Le comité scientifique de la chaire a le plaisir d'annoncer la création du

Prix de la chaire économie et humanisme

Ce prix, attribué sur une base annuelle, est destiné à récompenser le meilleur essai sur une question ou un thème sélectionné parmi les sujets d'intérêt de la chaire.

Le concours est ouvert à tous les étudiants des cycles supérieurs en sciences humaines, sciences de la gestion et sciences de l'environnement. Le ou la récipiendaire se méritera un prix de 500\$ et verra son texte publié dans le bulletin de la chaire (ceh.uqam.ca).

Considérant les préoccupations de plus en plus pressantes de plusieurs acteurs sociaux en regard du rôle et des responsabilités des entreprises dans la société, la question retenue pour le premier concours de la chaire est précisément:

"Qu'est-ce que la responsabilité sociale de l'entreprise ?"

Les textes soumis seront rédigés en français, compteront de huit à dix mille mots et seront expédiés par voie électronique à l'attention d'Alain Lapointe, titulaire adjoint de la chaire, à ceh@uqam.ca

Historique et fondements de la responsabilité sociale corporative Synthèse des débats du premier séminaire sur l'éthique et la responsabilité sociale de l'entreprise*

Jenny Desrochers, MBA

Agente de recherche et de liaison, Chaire Économie et Humanisme

Les participants au premier séminaire scientifique de la Chaire Économie et Humanisme se sont penchés sur l'historique et les fondements de la responsabilité sociale de l'entreprise. Leurs discussions et leurs débats ont été inspirés par les écrits de six auteurs, soit : Goodpaster et Matthews (1983); Freeman (1984); Wood (1991), Jones (1996) et Gendron (2000).

Dans un premier temps, une présentation des textes a permis d'alimenter la réflexion et les échanges tout au long de la rencontre, et a donné lieu à des commentaires, des interrogations et des critiques.

Reprenant la classification proposée par Gendron (2000), les participants se sont entendus sur le fait que certains des auteurs sélectionnés appartiennent à trois courants de pensée qui ont contribué à la montée du discours sur la responsabilité sociale de l'entreprise depuis 15 ans. Ces courants sont : *Business Ethics* (Goodpaster et Matthews, 1983), *Business and Society* (Wood, 1991) et *Social Issues Management* (Freeman, 1984).

La progression du discours sur la responsabilité sociale de l'entreprise n'est pas tant liée à l'érosion de l'image du marché auto-régulateur, mais plutôt à l'abandon d'une conception fonctionnaliste de la société marquée par une étanchéité entre les sphères de l'action sociale.

Les nouveaux courants de la responsabilité sociale de l'entreprise, tels que l'économie sociale et environnementale, visent à modifier les fondements de la gouvernance de l'entreprise. Toutefois, certains auteurs de la littérature, tels que Carroll et Preston, ne remettent pas en question les fondements-mêmes du modèle de l'économie capitaliste. Ces derniers essaient plutôt de réin-

tégrer au modèle les externalités négatives créées par les entreprises au dépens de la société.

Le texte de Jones a suscité beaucoup de commentaires, notamment en raison du fait qu'il était à la fois convainquant, et sans issue. À partir d'une approche marxiste-institutionnaliste, Jones présente une critique du concept de responsabilité sociale corporative, concept qui, selon lui, ne serait pas viable. Les propos de Jones (1996) forcent à se questionner sur les mesures de changement à mettre en œuvre pour appliquer le concept de la responsabilité sociale de l'entreprise. En réponse à ces inquiétudes, certains intervenants ont soulevé la possibilité de laisser la notion de responsabilité sociale à l'extérieur de l'entreprise afin que la société se l'approprie et devienne l'instigatrice des changements institutionnels, juridiques et réglementaires qui obligent l'entreprise à modifier son comportement social. En ce sens, il semble que des partenariats émergent entre les divers acteurs sociaux (groupes d'intérêt, groupes religieux, investisseurs éthiques, etc.). Bien que leur logique soit différente, ces acteurs décident de s'allier pour développer des moyens qui poussent les entreprises à être plus responsables à l'égard de la société. Un de ces moyens fait référence à l'activisme actionnarial qui permet de s'asseoir à la même table que les entreprises et de parler leur langage dans des termes qu'elles doivent entendre, c'est-à-dire des termes financiers.

Dans le même ordre d'idées, certains participants ont suggéré que le concept de la responsabilité sociale de l'entreprise s'inscrit dans un modèle de gouvernance plus large auquel doivent prendre part à la fois les entreprises, la so-

ciété civile et l'État. Ce dernier doit intervenir et appuyer les entreprises socialement responsables afin qu'elles ne soient pas défavorisées par rapport à celles qui ne le sont pas.

Par ailleurs, il semble y avoir un clivage entre la définition de la responsabilité sociale de l'entreprise énoncée par les entreprises et les gestionnaires, qui l'associent à la notion de volontariat, et celle proposée par les organisations non-gouvernementales (ONG), qui la perçoivent davantage comme un cadre institutionnel de réglementation et de norme. En ce sens, les participants ont observé que le fait de limiter la responsabilité sociale de l'entreprise aux mesures volontaires mises en oeuvre par les entreprises est réducteur des enjeux de la responsabilité sociale de l'entreprise.

Certains intervenants craignent que la responsabilité sociale de l'entreprise ne soit qu'un exercice de relations publiques dont le principal objectif est de maximiser le profit. Ainsi, on observe que les entreprises tentent de détourner et de masquer le discours de la rationalité économique, qui est moins bien perçu par la société, par celui de la responsabilité sociale de l'entreprise. Or, les entreprises qui veulent plaire aux différents groupes d'intérêt, de plus en plus nombreux, adoptent subtilement un discours en faveur de la responsabilité sociale. Toutefois, les participants ont remarqué qu'il existe deux types de discours ou de comportement liés à la responsabilité sociale de l'entreprise. Il y a les entreprises qui, depuis les tous débuts de leur création, optent de manière fondamentale pour un comportement socialement responsable. Ce comportement proactif se reflète dans leurs modes de production et de transformation, leurs conditions de travail, etc. D'autres entreprises se comportent de manière responsable en réaction

à la tendance qui suggère que la responsabilité sociale de l'entreprise est une bonne façon de plaire aux groupes d'intérêts, aux ONG, aux employés, aux consommateurs, à la communauté, etc. On dira alors que ces entreprises procèdent à une bonne gestion de leur image et des questions d'intérêt public (social issue management).

Ceci a amené les participants à poser la question : « Mais qu'est-ce que la responsabilité sociale de l'entreprise finalement ? ». Certains ont dit qu'elle fait référence à l'équité de tous les acteurs, et non seulement à l'intérêt des actionnaires, dans le fonctionnement de l'entreprise. D'autres ont avancé qu'elle est liée à la pertinence d'un projet productif élaboré en regard des besoins qui émergent de la société. Par ailleurs, en lien avec le courant *Business Ethics*, certains intervenants ont affirmé qu'il est dangereux de percevoir l'entreprise, qui est une structure institutionnelle au sein de laquelle on hiérarchise des comportements sociaux, comme étant une entité, un sujet et même, une personne morale.

Pour conclure, les participants se sont entendus pour dire qu'on assiste à un réel apprentissage organisationnel. Les mentalités sont en train de changer ; les discours tendent à évoluer. Néanmoins, il faut distinguer la poudre aux yeux, la gestion de l'image, l'exercice de relations publiques, de ce qui se passe concrètement dans les faits. En ce sens, on sent qu'il y a des acteurs qui se mobilisent pour aller au-delà du système réglementaire pour proposer leurs propres moyens d'actions (normes, codes de conduite, campagnes de boycott, etc.) visant à inciter les entreprises à être plus socialement responsables.

* Cette synthèse est produite dans le cadre de la série de séminaires scientifiques 2002-2003 présentée par la Chaire Économie et Humanisme.

Les perspectives de l'entreprise et l'éthique dans l'œuvre de Jérôme Ballet et Françoise de Bry.

Synthèse des débats du deuxième séminaire sur l'éthique et la responsabilité sociale de l'entreprise*

Leslie Kulus

Assistante-chercheure, Chaire Économie et Humanisme

Un séminaire portant sur l'éthique et la responsabilité sociale de l'entreprise a été organisé par la Chaire Économie et Humanisme le vendredi 13 septembre, afin de faire le point sur une littérature abondante, et de développer un pôle et des éléments de réflexion par le biais de discussions autour de textes choisis. Ce séminaire fut le lieu d'une réflexion collective et pluridisciplinaire sur les fondements, les causes et les conséquences du débat sur la responsabilité sociale de l'entreprise, et ce à partir de trois types de contributions : une présentation par Jérôme Ballet, auteur d'un ouvrage récent sur l'entreprise et l'éthique, une présentation de quelques textes en lien avec l'ouvrage, et un débat.

Invité dans le cadre du lancement de la Chaire Économie et Humanisme, Jérôme Ballet a présenté son ouvrage, *L'entreprise et l'éthique*, coécrit avec Françoise de Bry, qui tente de répondre au questionnement éthique de l'entreprise par l'analyse d'un certain nombre de questions fondatrices de la responsabilité. Cette contribution externe a permis de lancer les réflexions et de formuler un cadre de référence pour structurer les discussions sur la problématique du séminaire.

La deuxième partie du séminaire fut consacrée à la présentation de quelques textes se situant en dialogue avec l'œuvre de Ballet et de Bry. Les grilles d'analyses développées dans ces textes ont contribué à la compréhension du débat en illustrant plus précisément les thèmes suivants :

Les grandes transformations des deux modèles capitalistes « rhénan » et « néo-américain » selon trois niveaux d'analyse - macroéconomique, méso-économique et micro-économique - permettant de comprendre l'émergence et les fondements du concept de la responsabilité sociale (Michel Albert, 2000) ;

La responsabilité sociale analysée sous l'angle sociologique des rapports sociaux (Anne Salmon, 2001) ;

Dans un troisième temps, les participants ont contribué à un tour de table qui a précédé les débats. Cette synthèse vise à souligner les éléments marquants de ces débats et des présentations qui précédaient.

Les perspectives de la responsabilité sociale dans l'œuvre de Ballet et De Bry

La première section de l'œuvre de Ballet et de Bry porte sur l'histoire des relations entre l'éthique et l'entreprise, vue par les auteurs comme une forme de paternalisme. Par la suite, les auteurs exposent leur conception de la responsabilité sociale des entreprises ; la notion de responsabilité serait liée à la notion de personne. Mais la relation entre personne et responsabilité ne suffit plus. La responsabilité est alors liée à deux caractéristiques : le *pouvoir-sur* et l'*intentionnalité*. Les auteurs proposent une grille d'analyse pour apprécier la responsabilité de la firme selon trois niveaux : les actions de la firme, les conséquences de ces actions, et l'intention de l'action. Cependant, les difficultés rencontrées lors de l'analyse de ces différentes étapes ne permettent pas de les utiliser comme critères d'évaluation. Enfin, les auteurs tentent de fournir leur propre modèle de responsabilité fondée sur une structure de l'intention. Une telle définition de la responsabilité nécessite l'élaboration d'une structure de préférences et l'analyse des éléments qui la composent afin de vérifier leur compatibilité.

En vue d'alimenter le débat et de mettre à contribution les pistes de recherches soumises par l'équipe de chercheurs de la Chaire Économie et Humanisme, Jérôme Ballet n'a pas repris la structure de son livre et a plutôt choisi d'a-

dapter sa présentation selon une structure logique en lien avec les attentes des participants, issus de champs disciplinaires variés.

Les interrogations des auteurs

Dans une première partie, Jérôme Ballet a illustré le contexte du débat et le questionnement auquel l'ouvrage tentait de répondre. Pendant longtemps, le monde des affaires s'est focalisé sur la notion de profit comme unique finalité de l'entreprise, si bien que cet engouement pour l'intégration du facteur humain dans la sphère privée suscite de nombreuses controverses. En France, la notion de responsabilité sociale s'exprime à travers de nouveaux concepts, tels que la « citoyenneté des affaires » ou encore l'« entreprise citoyenne ». Mais cette nouvelle terminologie en vogue implique-t-elle une transformation conceptuelle et opérationnelle de la responsabilité sociale de l'entreprise? Pour répondre à cette question, les auteurs ont examiné les fondements et les critères de la responsabilité sociale de l'entreprise, qui ont progressivement disparu du débat et dont certaines questions restent encore en suspens. Cette résurgence de l'éthique corporative dans un système économique de libre marché répond à une nécessité qui ne semble pas évidente. Par conséquent, les auteurs proposent de souligner les difficultés de définir une responsabilité sociale pour l'entreprise, et présentent dans la troisième section de l'ouvrage leur propre conception de l'agir éthique de l'entreprise.

Les dimensions stratégique et politique de la réflexion éthique

Dans une première partie, les auteurs ont cherché à savoir si l'idée d'une responsabilité sociale de l'entreprise était nouvelle, soulignant l'évolution des rapports entre éthique et économie sur une longue période. La question de la responsabilité sociale de l'entreprise a été analysée à partir du 20^e siècle pour mettre en évidence une forme particulière de responsabilité : le paternalisme. Influencé par le catholicisme social, cette doctrine suppose des institutions capables de prendre en charge le salarié de sa naissance jusqu'à sa mort, mais instaure également une culture dont le système de valeurs et de croyance procure un sentiment d'appartenance à ses membres. Ce bref exposé historique sur le paternalisme permet de tisser des liens entre

l'éthique et l'entreprise, et souligne le caractère atemporel, stratégique et politique de la responsabilité sociale.

D'autre part, le degré d'implication de l'entreprise dans la société dépend du contexte extérieur dans lequel elle évolue. Par exemple, le concept de paternalisme est remis en cause avec la naissance de l'Etat-providence et l'accroissement du rôle du syndicalisme conjugué au socialisme en France. L'entreprise se désengage face à sa responsabilité lorsque l'État décide de prendre en charge les revendications sociales, et inversement, elle reprend un rôle central lorsque le politique lui confie cette mission, comme en France à l'heure actuelle. Soumises à de nombreuses incertitudes et sous la pression de facteurs dynamiques provenant de son environnement, la grande entreprise contemporaine se complexifie et ne peut désormais plus s'appuyer exclusivement sur une culture implicite pour maintenir une cohésion au sein de l'organisation. La dimension éthique devient un véritable défi pour les dirigeants, et illustre l'engouement actuel des multinationales pour la réflexion éthique.

Les contributions du champ philosophique favorisées par les auteurs

La réflexion éthique appliquée à l'entreprise nécessitait une exploration des théories développées en sciences de la gestion. Les modèles proposés par ce champ disciplinaire ont néanmoins orienté les auteurs vers une approche philosophique permettant un renouvellement du questionnement que pose l'éthique à l'entreprise. Si le questionnement social de l'entreprise existe depuis fort longtemps, les problématiques actuelles ont certainement modifié le débat. C'est pourquoi Ballet et de Bry ont entrepris une recherche large sur l'éthique issue de la philosophie afin de vérifier la pertinence des définitions de la responsabilité issues de ce champ disciplinaire et leur adéquation possible avec les problématiques actuelles.

L'analyse historique du débat philosophique sur la responsabilité met en évidence une transformation majeure du concept de responsabilité au cours du 20^e siècle, qui permet de repositionner le concept sous un angle nouveau et d'apporter des éléments de réponse aux problématiques

actuelles. En effet, la philosophie contemporaine de Jonas ou Levinas qui avance l'idée qu'on est responsable tout simplement parce que les autres existent renverse la perspective traditionnelle de Kant où l'on est responsable parce qu'on est libre. Dans un contexte économique de libre-échange, l'approche philosophique traditionnelle limite fortement la capacité de l'entreprise à être responsable, et par conséquent la légitimité de mesurer l'impact de ses actions sur la société. En revanche, l'approche philosophique contemporaine permet d'aborder le débat sur la responsabilité des entreprises d'un point de vue institutionnel : l'entreprise est responsable car elle peut être considérée comme une institution ayant un impact sur autrui. Finalement, le champ philosophique adopté par les auteurs permet de soulever la question de la responsabilité collective d'une façon globale et de confronter ce questionnement au discours économique.

Le commerce équitable comme exemple concret d'application de la responsabilité sociale

Dans la troisième section de l'ouvrage, le concept de commerce équitable est rapidement évoqué. Cette forme de commerce alternatif s'insère dans un ensemble très vaste d'initiatives en faveur de relations économiques internationales responsables et durables. L'entreprise doit soutenir le mouvement de conscientisation des consommateurs du nord en intégrant dans sa vision stratégique deux niveaux de responsabilité : d'une part, informer et sensibiliser les consommateurs sur la qualité des produits offerts, mais aussi s'interroger sur les conséquences à long terme de ses outputs. Finalement, les entreprises ont la responsabilité sociale d'éduquer le consommateur.

Points de vue complémentaires

Éthique et culture : les divergences de la vision européenne et américaine

Mettant en perspective les différentes formes de capitalisme et l'interventionnisme de l'État à l'échelle macroéconomique, l'article de Michel Albert permet de comprendre l'émergence du concept de responsabilité sociale et sa transformation au gré de l'évolution capitaliste selon des logiques propres à chaque nation. L'auteur illustre par la même occasion le manque de convergence des différentes thèses relatives à cette notion. Ce texte incite à plusieurs réflexions.

La perception du débat sur la responsabilité sociale des entreprises est différente selon le paradigme propre à chaque contexte culturel. D'un point de vue historique, le débat sur l'éthique a tout d'abord émergé aux États-Unis, remettant en cause l'idéologie capitaliste basée sur une autorégulation de l'activité économique. En Amérique du Nord, le désengagement de l'État suscite un débat qui tend vers l'institutionnalisation des concepts éthiques. Dans le cas de l'entreprise Enron par exemple, les dirigeants ont exploité des imperfections du système comptable établi. La vision américaine prône davantage un encadrement législatif capable de contrôler l'opportunisme des acteurs et le phénomène d'asymétrie d'information. D'ailleurs, cette perspective fait référence à la théorie des coûts de mandat et aux concepts de « moral hazard » et « adverse selection ».

En revanche, le courant éthique est apparu beaucoup plus tard en Europe, dans les années 80, lors de l'effritement du rôle social de l'État, et ce pour répondre aux attentes de nombreux mouvements sociaux économiques qui n'hésitaient pas à remettre en cause le système. A cette époque, la dérégulation de l'activité économique renforça la compétitivité des entreprises, si bien que le concept de responsabilité apparut comme une conséquence du risque lié à la liberté d'entreprendre. Finalement, la montée de la concurrence soulève une telle distension des modes de régulation qu'elle devient un mode de contrôle social dans les entreprises.

Réduire l'éthique à un outil de management : quel danger?

L'article de Anne Salmon souligne la tentative d'instrumentalisation de l'éthique par le milieu des affaires et sa réticence à répondre au véritable questionnement éthique et social de l'entreprise. L'auteure illustre le concept de responsabilité sociale par l'expression « économisation de la morale » : la société se dirigerait vers une éthique d'adaptation au lieu d'établir une éthique en vue de répondre au bien commun. Par conséquent, une piste de réflexion sur la comparaison entre le discours des entreprises et la réalisation de leurs actions concrètes reste encore à établir.

Débat : quelques éléments issus des interventions

La réflexion éthique au sein d'une controverse médiatique

Dans un contexte socio-économique agité par les scandales financiers de grandes firmes américaines, la résurgence du débat sur la responsabilité sociale illustre un besoin évident et urgent d'éthique, au cœur d'enjeux considérables : intérêts privés versus intérêts publics, droit des entreprises versus droit public international, etc.

Une éthique en gestion ?

Le concept même de responsabilité sociale corporative visant à réaliser des objectifs sociaux et politiques, semble aller à l'encontre de la finalité de l'entreprise capitaliste et du système dans lequel elle évolue. Mais dans un contexte où les institutions régulatrices ne sont plus en mesure de prendre en charge les intérêts du citoyen, les revendications sociales s'adressent désormais à l'entreprise privée. Cet acteur social influent doit désormais entamer une démarche éthique et assumer pleinement sa responsabilité sociale dans le cadre de l'intérêt commun.

Pour assumer pleinement son rôle, l'organisation doit entamer une démarche éthique et sélectionner à partir d'une structure de préférence (ou hiérarchie), les valeurs qui lui permettront de réaliser des actions responsables.

En définissant des règles de fonctionnements minimales, le principe de précaution pourrait éventuellement mettre en évidence les mécanismes révélateurs des effets des actions, et ainsi pousser les entreprises à adopter des outils intégrés au système de gestion de l'entreprise permettant l'évaluation de leur responsabilité sociale par rapport à leur environnement.

Cette réflexion éthique en entreprise doit également permettre de développer des systèmes de gouvernance afin de s'assurer de la légitimité des objectifs et des actions poursuivis par les dirigeants.

La théorie des parties prenantes

L'approche du concept de responsabilité en sciences de la gestion restreint l'exploration du débat, notamment à travers la théorie des parties prenantes ou « stakeholders ». Cette théorie permet d'analyser la performance sociale de

l'entreprise, à travers ses motivations, ses actions et l'évaluation de ses actions. Si l'organisation souhaite instaurer une éthique organisationnelle dans le but de réaliser ses objectifs, le courant de la responsabilité sociale suppose plutôt une pénétration en profondeur des systèmes de management de l'entreprise afin de modifier les comportements à tous les niveaux de responsabilité. Mais pour mener à bien ce changement et instaurer une stratégie adaptée, il est nécessaire de comprendre les relations de coopération de l'entreprise avec son environnement social. En effet, comment déterminer qui sont les parties prenantes et jusqu'où doit s'étendre la responsabilité de l'entreprise face à ces acteurs sociaux?

En présentant une vision systémique des rapports que l'entreprise entretient avec son environnement, la théorie des parties prenantes offre un cadre d'analyse attrayant car elle permet de comprendre comment l'entreprise peut s'ajuster pour répondre à ses objectifs organisationnels et aux intérêts de chaque acteur social. L'éthique de l'entreprise et celle des parties prenantes sont compatibles dans la mesure où ces acteurs coexistent. Néanmoins l'aboutissement à un consensus unanime des différents acteurs impliqués est difficilement réalisable, notamment lorsque les parties prenantes sont nombreuses et diversifiées. D'ailleurs, les travaux de Marie-France Turcotte sur les parties prenantes illustrent les difficultés relatives aux enjeux de l'éthique de la discussion. Quelle règle de fonctionnement des discussions peut-on adopter pour satisfaire l'ensemble des parties prenantes ?

Une réponse organisationnelle à un questionnement institutionnel

Le débat actuel sur la responsabilité sociale des entreprises est mal orienté, car le discours du milieu des affaires ne permet pas de répondre adéquatement à la problématique de la responsabilité sociale corporative. En effet, afin d'éviter une réglementation trop contraignante qui leur ferait perdre leur autonomie, les dirigeants d'entreprise reculent l'échéance d'une éthique institutionnalisée représentée par les lois. Face à un cadre juridique peu coercitif, les initiatives des nouveaux mouvements sociaux économiques se révèlent facteurs de changements dans de nombreux secteurs économiques, et pous-

sent les entreprises à devenir éthiques.

L'intégration de l'éthique dans l'entreprise : un outil au service de l'entreprise?

Le degré de liberté d'action auquel fait face le dirigeant dans ses décisions stratégiques nécessite des interrogations éthiques capables de susciter une opinion personnelle limitant de fait sa marge de manœuvre. En formalisant l'éthique à travers des outils pratiques dans les entreprises, les dirigeants peuvent instaurer un cadre de référence afin d'orienter en permanence l'action.

Mais comment peut-on traduire une éthique des valeurs dans le quotidien de l'entreprise ? Citons l'exemple d'une méthode utilisée par des dirigeants pour auto-évaluer le caractère éthique de leur décision. L'analyse de plusieurs éthiques philosophiques a permis de soulever quatre questions majeures de différentes natures, permettant de juger du caractère éthique d'une décision :

- Question utilitariste : Est-ce que ma décision tend à maximiser un phénomène?
- Questions déontologiques : Est-ce que je respecte les droits d'autrui ? Est ce que l'impact de mon action sera respectable et juste pour autrui?
- Question en rapport avec la sollicitude : Les conséquences de mon action seront-elles positives ou négatives pour le bien-être de la personne qui sera affectée?

Pour que la décision ou l'acte soit considéré comme éthique, les quatre critères doivent en théorie être respectés. Mais si la décision soulève une seule réponse négative, alors l'acte ne pourra être considéré comme éthique que si le dirigeant est capable de justifier son choix en public. Il semblerait que cette méthode ait fait ses preuves dans le milieu corporatif, puisque certaines firmes de consultation proposent ce type d'outil managérial. Ces tentatives de formalisation de l'éthique par des outils organisationnels intégrés aux processus de décision visent à aborder concrètement les problèmes internes et externes à l'entreprise, et constituent en soit une démarche positive vers de réels changements organisationnels.

Le questionnement éthique à l'échelle institutionnelle

L'ouvrage porte bien son titre, car il s'agit effec-

tivement d'une réflexion sur l'éthique de l'entreprise. Or, on peut se demander si l'éthique, c'est à dire la réflexion éthique au sens philosophique, est le bon outil pour se pencher sur les problématiques actuelles. En fait, le questionnement éthique de l'entreprise renvoie d'abord et avant tout à sa responsabilité sociale. Il est donc nécessaire de mettre en évidence les interdépendances et la diversité des relations entre acteurs économiques, mais aussi de positionner le concept d'éthique et de responsabilité sociale dans un contexte institutionnel qui permette de tracer les frontières de la responsabilité sociale corporative, et de situer l'entreprise dans un contexte socio-politique dynamique. Il est plus pertinent de s'interroger sur l'éthique de l'entreprise à travers la sociologie, qui permet de rendre compte des philosophies sous-jacentes des chaque acteur social. Ainsi, le questionnement sur la responsabilité sociale nécessite un cadre intégré de sociologie et de philosophie.

Les perspectives du commerce équitable

Ce type de commerce basé sur des valeurs en contradiction avec celles prônées par certaines institutions commerciales internationales, offrent de nouvelles perspectives commerciales et stratégiques fort prometteuses ; représentant un potentiel important au plan économique, le commerce équitable pourrait se déployer graduellement et remplacer à long terme le commerce conventionnel. Cependant, ce créneau attrayant attire également des firmes multinationales qui utilisent abusivement les concepts d'équité développés par les organisations de commerce équitable. Ces stratégies de récupération pourraient à long terme discréditer cette nouvelle initiative aux yeux des consommateurs, d'où la nécessité de rationaliser ces pratiques par une coordination politique des différents acteurs engagés dans le réseau du commerce équitable.

Conclusion

L'ouvrage de Jérôme Ballet, *L'entreprise et L'éthique*, apporte une réflexion philosophique sur l'entreprise, permettant d'interroger sa finalité dans le contexte actuel. Les revendications sociales ont conduit l'entreprise à s'interroger sur ses valeurs et à intégrer le facteur humain dans son mode de gestion. L'éthique apparaît donc comme un outil d'aide à la décision pour satis-

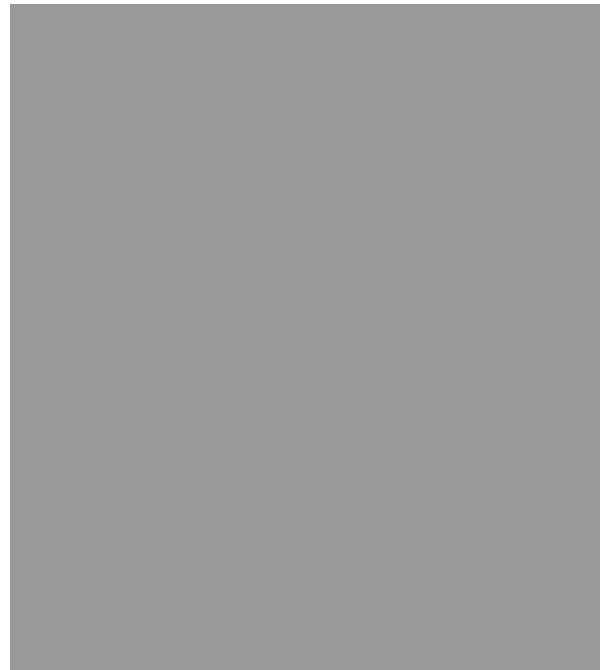
faire l'ensemble des acteurs sociaux.

Cependant, les auteurs proposent une réponse philosophique à une problématique davantage institutionnelle. Le débat philosophique se référant à la philosophie de l'intention et à la philosophie de l'action ne permet pas d'éclaircir la problématique du questionnement éthique et social de l'entreprise.

En effet, le domaine de l'éthique renvoie à des débats sur la notion d'entreprise citoyenne, le respect des droits du travail, la lutte contre la corruption, etc. où celle-ci est définie comme une institution sociale multidimensionnelle —et non comme une personne—, soulevant des enjeux sociaux auxquels le questionnement philosophique ne peut répondre adéquatement.

D'autre part, certains éléments de réponse forts pertinents en gestion n'ont pas fait l'objet d'une analyse approfondie, tels que les enjeux de l'éthique en entreprise, les différentes méthodes envisageables pour aborder les problèmes éthiques en entreprise, etc. Ce séminaire sur l'éthique en entreprise suscite des interrogations ouvertes et non statiques, d'où la difficulté d'établir un consensus unanime pour tous. Cet attribut permet d'expliquer l'attraction croissante de ce domaine de recherche par différents champs disciplinaires.

*Cette synthèse est produite dans le cadre de la série de séminaires scientifiques 2002-2003 présentée par la Chaire Économie et Humanisme.



Le Site Internet du Mois

www.investissementresponsable.com

Le Groupe Investissement Responsable (GIR) est une firme montréalaise qui désire contribuer au développement d'une société juste et viable, en faisant la promotion de l'investissement responsable. Il tente de fournir aux investisseurs les outils nécessaires afin qu'ils puissent être en mesure de considérer et d'encourager les entreprises à assumer leurs responsabilités sociales et environnementales. En plus de faire la promotion des services du GIR (soutien à l'exercice des droits de vote, analyse sociale et environnementale des entreprises, services d'information, vérification des activités de production dans les pays en voie de développement), ce site met à la disposition des internautes un bulletin d'information mensuel intitulé *Finance Citoyenne*. Ce bulletin offre des articles de fond sur les enjeux sociaux et environnementaux d'actualité. Enfin, le site Internet du GIR propose un tableau comparatif, unique en son genre, sur les fonds de placements sociaux et environnementaux offerts au Québec.

L'engagement des travailleurs de l'énergie vis à vis Kyoto et le développement durable*

Corinne Gendron

Chercheure principale, Chaire Économie et Humanisme

Tout récemment, le débat sur les questions énergétiques s'est déplacé sur la scène canadienne et internationale avec la tenue du récent sommet de Johannesburg et les controverses entourant la ratification du protocole de Kyoto visant à réduire l'émission des gaz à effet de serre. Alors que l'attitude conservatrice du gouvernement américain conforte ceux qui mettent en doute la pertinence d'un tel accord, d'autres acteurs réaffirment la nécessité de prendre des mesures fermes pour relever le défi mondial des changements climatiques.

Avec sa nouvelle politique de l'énergie, le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier a choisi de se positionner en faveur d'un développement durable, où non seulement l'intérêt collectif de ses membres, mais aussi l'intérêt général des Canadiens et de la planète sont pris en compte. Alors que les travailleurs sont souvent pris à partie dans un chantage posant comme des alternatives l'emploi d'un côté et la préservation de l'environnement de l'autre, la politique de l'énergie proposée par le syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) va au delà de cette contradiction apparente pour proposer des mesures de modernisation bénéfiques à la fois à l'industrie, aux travailleurs et à la société tout entière. Cette politique propose des avenues de développement industriel et énergétique qui s'inscrivent résolument dans la nouvelle perspective du développement durable.

Le développement durable

Rappelons que tel que défini par le rapport Brundtland publié en 1987, le développement durable est un développement qui doit permettre de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Il s'agit d'une conception du développement qui marque une rupture importante par rapport aux conceptions antérieures et ce, non seulement par la prise en compte de l'environnement mais aussi à travers la réaffirmation de la primauté du social sur l'économique.

Il y a à peine 50 ans, le développement était synonyme d'industrialisation, de croissance économi-

que, de niveau de consommation et d'urbanisation. Était *développé* celui qui produisait, consommait et construisait toujours plus, peu importe les coûts sociaux et environnementaux engendrés. À partir des années 1980, la fin des trente glorieuses, l'amorce du processus de mondialisation, la montée des problèmes environnementaux globaux et l'enlisement des pays sous-développés nous ont forcé à revoir cette conception optimiste du développement. Progressivement dissociés de la croissance économique, les mesures du développement tels que l'IDH (l'indice de développement humain) ont cherché à rendre compte non plus seulement du niveau de vie, mais bien d'une qualité de vie qui ne saurait être réduite à l'intensité de la consommation. Avec une telle mesure du développement, l'économie ne peut donc plus être une fin en soi des politiques publiques, et l'on reconnaît désormais que toute croissance n'est pas nécessairement porteuse de développement. Ainsi, les modalités du développement ne se résument plus au pourcentage de croissance d'un PIB et l'économie est ainsi reléguée au rang d'instrument qu'il s'agit de mettre au service d'une finalité sociale. Le développement durable rompt donc avec les perspectives du passé qui assimilaient développement et croissance économique, consommation et bonheur, urbanisation et confort, et qui faisaient le pari d'une répartition spontanément équitable des fruits de la croissance.

Le développement durable pose l'équité comme une condition, un moyen et un objectif du développement en fonction duquel l'économie doit être modelée à la manière d'un outil, plutôt que dicter des règles de conduite aux différents acteurs sociaux.

Or cette économie, développée à une époque où les ressources naturelles semblaient inépuisables et la capacité de charge de la planète infinie, doit aujourd'hui être remodelée en fonction des nouveaux impératifs écologiques. Avec les décennies 1980-1990, des problèmes environnementaux globaux porteurs d'irréversibilités ont commencé à se faire jour. Le Worldwatch Institute estime qu'alors que le taux naturel d'extinction des espèces est de 1 à 3, nous perdons actuellement pas moins de 1000 espèces par année. La biodiversité s'appauvrit et le tissu du vivant se fragilise. Mis en évidence il y a plu-

sieurs années déjà, le phénomène du réchauffement de la planète pourrait atteindre jusqu'à 8 degrés Celsius. Tenant compte du fait que seuls 4 degrés nous séparent de la dernière ère glaciaire, il est difficile d'imaginer l'ampleur des perturbations auxquelles nous devons faire face si un tel réchauffement survenait. Le concept de développement durable prend acte de ces constats alarmants concernant la dégradation de l'environnement et le dérèglement des régulations macro-écologiques. Alors que les ressources naturelles et la capacité d'absorption de la pollution des écosystèmes étaient perçues comme infinies, elles se posent aujourd'hui en limites au développement tel qu'il était conçu jusqu'ici.

Doit-on comprendre alors que la préservation de l'environnement requiert un arrêt du développement, un ralentissement de la croissance, une dégradation des conditions de vie ? Si certains en sont convaincus, c'est qu'ils restent accrochés à une conception passéiste du développement héritée des années 1950, où la préservation de l'environnement ne pouvait aller de pair avec le développement.

Pourtant, tout développement n'entraîne pas nécessairement une détérioration de l'environnement, et il est de plus en plus de cas où le sous-développement entraîne des comportements nuisibles sur le plan écologique. De la même manière, toute croissance économique n'est pas automatiquement dommageable, et ne s'appuie pas nécessairement sur un taux constant de consommation des ressources, comme l'a démontré la dissociation entre la croissance économique et la consommation énergétique au tournant des années 1970. En fait, le point crucial est la structure industrielle de l'économie et son ancrage dans l'écologie, en d'autres termes, son intensité écologique. Il est impératif de choisir le type d'économie et de croissance auxquelles aspirent les Canadiens en vue de minimiser notre impact sur l'environnement. À ce chapitre, les politiques industrielles jouent un rôle stratégique car elles viennent moduler l'intensité écologique de notre économie.

Une politique de développement durable doit s'appuyer sur une stratégie industrielle ayant pour objectif premier de réduire l'intensité écologique de l'économie, c'est-à-dire de diminuer

l'impact environnemental de l'activité économique. Mais ce volet écologique doit s'accompagner d'une dimension sociale, en s'assurant notamment de la pertinence des activités économiques en regard des besoins d'une part, et de la répartition équitable des fruits de ces activités d'autre part.

La politique de l'énergie du syndicat des communications, de l'énergie et du papier

Dans la politique proposée par le SCEP, semble que les travailleurs maîtrisent un concept que bien des acteurs peinent encore à comprendre : les politiques de développement durable et de préservation de l'environnement ne sont pas des freins au développement ou à la croissance, ni des obstacles à l'emploi ; elles proposent plutôt d'orienter autrement cette croissance en vue d'atteindre un développement axé sur la qualité de vie, la préservation de l'environnement et l'équité intergénérationnelle.

Alors que certains acteurs se retranchent derrière leurs intérêts particuliers pour contrecarrer des politiques appelées tôt ou tard à devenir incontournables, la politique du SCEP a le mérite d'aller au-delà d'une vision à court terme et réductrice des intérêts des travailleurs, qui sont aussi des citoyens. Par cette politique de l'énergie, le syndicat se pose non seulement en défenseur des intérêts de ses membres mais bien en porte-parole de travailleurs soucieux de participer aux débats qui animent notre société, et porteurs d'un intérêt général qui leur semble mal servi par la dynamique du marché, les acteurs privés et même le gouvernement.

Cette prise de position n'est pas sans défi, mais elle a l'immense mérite de montrer qu'il n'y a pas qu'une seule voie, et qu'il est possible de façonner une économie qui nous ressemble, plutôt que d'être façonnés par une économie mondialisée qui nous déshumanise. Il est indispensable que les travailleurs fassent entendre leur voix afin que les politiques économiques ne soient pas une chasse gardée aux services d'intérêts particuliers, mais soient au service d'une société juste où tous et chacun aujourd'hui et dans les générations à venir, puissent prendre part à l'aventure du développement.

*Ce texte est tiré de l'allocution prononcée à l'occasion de l'adoption de la politique de l'énergie du Syndicat canadien de l'énergie, des communications et du papier, qui regroupe 150 000 membres, dont les travailleurs de l'industrie pétrolière.

Programmation des séminaires scientifiques 2002-2003

Août 2002

Premier séminaire: Historique et fondements de la responsabilité sociale corporative
Mercredi 21 août 2002
Responsables: Emma Champion, Manon Lacharité et Jenny Desrochers

Septembre 2002

Second Séminaire: Présentation de Jérôme Ballet.
Vendredi, 13 septembre 2002
Responsables: Emma Champion, Manon Lacharité et Leslie Kulus

Octobre 2002

Troisième Séminaire: Codes de conduite et normes internationales
Vendredi 25 octobre
Responsables: Emma Champion et Stéphane de Bellefeuille

Novembre 2002

Quatrième Séminaire: La citoyenneté corporative
Vendredi 22 novembre
Responsables: Manon Lacharité et Yves Blanchet

Décembre 2002

Cinquième séminaire: Rapports RSE internationaux et supranationaux
Vendredi 13 décembre, 9h30 à 12h30, Pavillon des sciences de la gestion, UQAM, local R-3465
Responsable: Emma Champion (987.3000, #2108)

Janvier 2003

Sixième Séminaire: Gouvernance et Stakeholders
Vendredi, 31 janvier 2003
Responsables: Manon Lacharité 987.3000, #4375 et François Labelle

Février 2003

Septième Séminaire: Séminaire sur les initiatives canadiennes de responsabilité sociale corporative
Vendredi, 21 février 2003
Responsable: Emma Champion (987.3000, #2108)

Mars 2003

Huitième Séminaire: Responsabilité sociale et Déréglementation
Vendredi, 21 mars 2003
Responsables: Manon Lacharité (987.3000, #4375)

Avril 2003

Neuvième Séminaire: Loi sur les régulations économiques et contexte en France
Vendredi, 18 avril 2003
Responsable: Emma Champion (987.3000, #2108)

Mai 2003

Dixième Séminaire: Évaluation sociale
Vendredi, 31 mai 2003
Responsables: Manon Lacharité (987.3000, #4375) et François Labelle

Juin 2003

Onzième Séminaire: Légitimité et institution
Vendredi, 13 juin 2003
Responsable: à déterminer

Juillet 2003

Séminaire de clôture : Retour sur la série de séminaires
Vendredi, 4 juillet 2003
Responsable: Emma Champion (987.3000, #2108)

Calendrier des événements

Séminaire scientifique

Rapports de responsabilité sociale corporative internationaux et supranationaux

Vendredi, le 13 décembre 2002, 9h30 à 12h30

Pour information: 514.987.3000 #6651 ou ceh@uqam.ca

Publications

Gendron, Corinne (2002) *Envisager la responsabilité sociale dans le cadre des régulations portées par les Nouveaux mouvements sociaux économiques*, Les cahiers de la Chaire – collection recherche, No 01-2002, 28 p.

Turcotte, Marie-France (2002) *De la responsabilité sociale et environnementale des entreprises aux défis des nouveaux mouvements sociaux économiques*, Les cahiers de la Chaire – collection recherche, No 02-2002, 9 p.

De Serres, Andrée et Michel Roux (2002) *Le rôle du gouvernement québécois face à la responsabilisation sociale des entreprises*, Les cahiers de la Chaire – collection recherche, No 05-2002, 16 p.

Jimenez, Amparo (2002) *Changements dans la gestion stratégique et éthique du contexte socio-politique: Un cas colombien*, Les cahiers de la Chaire – collection recherche, No 06-2002, 23 p.

la chaire économie et humanisme

École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal
Case postale 6192
Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 4R2

Téléphone : 514.987.3000
poste 6651

Télécopieur : 514.987.3372

Courriel: ceh@uqam.ca

Visitez notre site Internet

www.ceh.uqam.ca

Inscrivez-vous à notre liste d'envoi électronique

ceh@uqam.ca
